ONU-REDD NOTE D'INFORMATION



Les approches nationales en matière de garanties : Expériences initiales et leçons émergentes

Novembre 2015

Auteurs: Daniela Reya, Wahida Patwa Shahb et Steve Swanb

MESSAGES CLÉS:

- 1. L'établissement des buts et de la portée de l'application des garanties pour la REDD+ est un processus itératif qui doit être associé à l'élaboration d'une stratégie nationale ou d'un plan national (NS/AP) et à l'identification d'actions REDD+ adaptées aux échelles de la mise en œuvre de la REDD+.
- 2. La clarification des garanties en accord avec les circonstances nationales est essentielle, dans la mesure où elle offre la possibilité d'ancrer les garanties dans des cadres existants de politiques, lois et réglementations (PLR), ainsi que dans les actions REDD+ contenues dans les stratégies et plans nationaux en évolution. Elle fait également office de base pour la conception d'un système d'informations sur les garanties.
- 3. Le fait de se baser sur des accords de gouvernance existants est essentiel pour les approches nationales en matière de garanties, et cela offre la possibilité stratégique de renforcer lesdits accords de gouvernance existants, tels que les PLR, les accords institutionnels, les systèmes et sources d'informations, les mécanismes de recours en cas de plaintes et les mécanismes d'application de la loi, avec les avantages qui dépassent de loin la REDD+.
- **4.** Les processus de conception de systèmes d'informations sur les garanties associés à l'approche stratégique nationale globale, aux actions REDD+ et à la clarification des garanties de Cancun des pays permettent d'identifier quelles informations sont nécessaires pour montrer que les garanties ont été prises en compte et respectées dans toutes les actions de mise en œuvre de la REDD+.
- 5. L'implication des parties prenantes est essentielle à toute approche nationale en matière de garantie et définit la qualité et l'appropriation des processus et des résultats. Comment, quand, où et dans quelle mesure les différentes parties sont impliquées déterminera la réussite des approches nationales en matière de garanties.

^a Climate, Law & Policy

^b Programme ONU-REDD

Introduction

En 2010, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) se sont accordées sur sept grands principes qui constituent un ensemble de garanties pour la REDD+, on les appelle les *Garanties de Cancun*¹. Dans la mesure où les parties se sont accordées sur les garanties de Cancun il y a cinq ans, un certain nombre de pays ont tenté de respecter les critères des garanties de la CCNUCC², ainsi que ceux d'autres initiatives et sources de financement telles que le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)³ et les Fonds carbone⁴, par le biais d'une seule et unique *approche nationale en matière de garanties*.

L'approche nationale en matière de garanties est une approche que les pays adoptent sur la base de leurs propres circonstances et besoins particuliers afin d'améliorer les avantages sociaux et environnementaux de la REDD+ et réduire les risques. Parmi les composantes d'une approche nationale en matière de garanties on compte trois éléments clés : les politiques, les lois et les réglementations qui prennent en compte les garanties, les mandats institutionnels, les procédures et capacités assurant le respect des garanties et un système d'informations sur les garanties mettant à disposition



les information sur la manière dont les garanties de la REDD+ sont prises en compte et respectées.

Par le biais de l'approche nationale en matière de garanties, les divers critères des différents bailleurs de fonds, investisseurs et autres programmes connexes peuvent être satisfaits.

Nous sommes à la genèse des approches nationales en matière de garanties et bon nombre de pays sont encore aux phases initiales de leurs processus de garanties. Ainsi, bon nombre de parties prenantes de la REDD+ sont en train d'apprendre « sur le tas », et de ce fait on peut tirer des leçons préliminaires. Ces leçons permettent désormais d'éclairer le dialogue et la prise de décisions sur la manière de satisfaire aux critères de la REDD+ en matière de garanties par le biais du système unifié et coordonné d'une approche nationale en matière de garanties.

Ce Document d'information du Programme ONU-REDD présente un aperçu initial des perspectives nationales, des expériences et leçons apprises qui pourraient être utilisées pour éclaire les approches nationales en matière de garanties à l'avenir. Ces éléments ont été recueillis par le biais de consultations étendues auprès des pays sur la manière dont ils ont réagi aux critères des garanties REDD+. Des entretiens semi-structurés avec des points focaux des autorités locales, un dialogue saisi lors d'ateliers d'échange de connaissances régional Sud-Sud et l'examen d'écrits publiés ou non ont produit un ensemble d'informations riche et diversifié.

Cinq thèmes principaux associés à une approche nationale en matière de garanties ont été identifiés lors du regroupement et de la synthèse des informations, à savoir :

- 1. Détermination des objectifs et la portée des garanties,
- 2. Clarification des garanties de Cancun en fonction des circonstances nationales,
- 3. Identification, évaluation et renforcement des accords de gouvernance déjà en place,
- Création de systèmes d'information sur les garanties et
- 5. Implication des parties prenantes dans les approches pays en matière de garanties.



Détermination des objectifs et la portée des garanties

Ces deux composantes associées l'une à l'autre sont en passe de devenir fondamentales pour le cadrage des approches nationales en matière de garanties.

- Détermination des objectifs: Détermination des garanties qu'un pays cherche à appliquer pour la REDD+, y compris les garanties de Cancun et tout autre critère de garantie supplémentaire choisi par le pays.
- Détermination de la portée : Détermination des interventions, ou actions REDD+, et toute autre action dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres auxquelles les garanties choisies seront appliquées.

Lors de la détermination des objectifs, l'élément le plus important que les pays aient partagé est certainement le fait que les garanties de Cancun constituent la situation par défaut et non le minimum à appliquer. Les garanties de Cancun ont été négociées dans le cadre de la CCNUCC pour assurer que tous les pays souhaitant mettre en œuvre la REDD+ appliquent un ensemble essentiel de garanties à leurs actions REDD+, alors que certains pays sont susceptibles de choisir d'inclure des garanties supplémentaires conformément à leurs engagements politiques et financiers nationaux et internationaux.

Lors de la définition de la portée de l'application des garanties, les pays ont vu qu'il était essentiel d'avoir une idée claire des actions REDD+ pouvant être mises en œuvre. Cela s'applique particulièrement aux pays qui ont choisi d'intégrer la REDD+ aux stratégies a faible émissions de carbone ou de croissance verte et qui appliquent les garanties de Cancun de manière plus étendue sans se limiter aux actions REDD+. Ces pays ont étendu la portée de l'application des garanties à d'autres activités du secteur forestier, voire même plus largement à des activités d'autres secteurs qui ont un impact sur les forêts et l'utilisation des terres.

Clarification des garanties de Cancun en fonction des circonstances nationales

La clarification des garanties de Cancun en accord avec les circonstances nationales exige une compréhension partagée au sein du pays par les différentes parties prenantes quant aux droits et obligations desdites garanties de Cancun, en fonction du contexte national particulier. L'examen et l'utilisation des PLR existantes peuvent être importants dans ce processus de clarification itératif.

Afin d'assurer que l'application des actions REDD+ corresponde aux garanties de Cancun, les pays ont reconnu la nécessité d'ancrer leur clarification nationale des garanties de Cancun dans leurs propositions d'action REDD+ (c'est-à-dire, politiques et mesures) comprises dans leur stratégie nationale et plan national REDD+. Cela permettra l'optimisation des avantages environnementaux et sociaux prioritaires et l'atténuation des risques. La clarification des garanties de Cancun peut également être essentielle pour la conception de systèmes d'information sur les garanties et la préparation ultérieure du résumé d'information.

Identification, évaluation et renforcement des accords de gouvernance déjà en place

Les accords de gouvernance existants pour les garanties, tels que les PLR, les accords institutionnels, les systèmes et sources d'informations, les mécanismes de recours en cas de plainte et les mécanismes d'application des lois, sont collectivement considérés par bon nombre de pays comme la base de la prise en compte et du respect des garanties de Cancun dans la mise en œuvre de leurs actions REDD+. Le fait de continuer sur la base des

accords de gouvernance existants permet aux pays d'agir efficacement sur la base des engagements en matière de garanties avec rigueur et souplesse à la fois.

Bien que les accords de gouvernance existants puissent être utilisés pour prendre en compte et respecter les garanties de Cancun, les lacunes, les points faibles et/ ou les incohérences potentielles de ces accords sont inévitables et doivent être identifiés. Bien que l'accent ait été jusqu'à présent mis sur l'évaluation des PLR, les réformes des PLR ne sont pas la seule approche qui permet de prendre en compte les lacunes identifiées. Ces réformes peuvent être difficiles à accomplir (elles exigent des niveaux élevés d'objectifs et de longues périodes) et dépassent généralement le contrôle et l'influence des institutions publiques à la tête de la REDD+ et de l'approche nationale en matière de garanties. Le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des PLR peut être une option efficace à cet égard.

Plusieurs pays qui se sont lancés dans l'identification et l'évaluation de leurs accords de gouvernance pertinents



en matière de garanties reconnaissent que la poursuite du travail sur la base des PLR, accords institutionnels et systèmes d'informations existants a des applications et avantages qui dépassent les critères REDD+ immédiats. Les pays se sont rendu compte du fait que ces évaluations identifient les lacunes, les points faibles et les contradictions des accords de gouvernance forestiers et plus largement d'utilisation des terres qu'il peut être utile de résoudre, outre la REDD+, dans le cadre d'efforts continus de renforcement de la gouvernance pour satisfaire les objectifs politiques.

Création de systèmes d'information sur les garanties

Un système d'information sur les garanties (SIS) est généralement reconnu par les pays comme un dispositif institutionnel national basé sur les systèmes et sources d'informations existants et est utilisé pour recueillir, compiler et fournir des informations sur la manière dont les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées. Les pays ont déterminé que leurs SIS doivent satisfaire les objectifs nationaux avant toute chose, outre les critères de la CCNUCC. L'alignement des objectifs du SIS sur les buts de la politique nationale associée à la gestion des forêts, à l'environnement et au développement durable a été essentiel pour un certain nombre de pays afin de justifier le développement et les frais d'exploitation du SIS.

De nombreux pays ont également vu que l'approche stratégique globale en matière de REDD+, les actions REDD+ particulières soulignées dans les stratégies nationale et plans nationaux en évolution et la clarification des garanties de Cancun en fonction des circonstances nationales sont tant d'éléments cruciaux pour la détermination des besoins en information et de la structure des SIS. En outre, les pays ont noté qu'une évaluation des sources et systèmes d'information existants s'est avérée utile comme intrant primaire et comme considération lorsqu'il s'agit de déterminer la manière dont les besoins en information des SIS peuvent être satisfaits.

Les pays ont également identifié que les fonctions potentielles des SIS doivent être prises en compte lors de la phase de conception et que ces fonctions peuvent inclure la compilation, l'analyse, la validation et la diffusion des informations. Dans de nombreux cas, les systèmes et sources d'information sur lesquels les pays ont l'intention de se baser pour créer leur SIS



comprennent déjà une analyse interne et des évaluations de l'information recueillie et fournie et cela doit être pris en compte lors de la conception des SIS.

Implication des parties prenantes dans les approches pays en matière de garanties

La réussite d'une approche nationale en matière de garantie dépendra de l'appropriation d'un large éventail de parties prenantes, particulièrement les administrations nationales et sous-nationales, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales. Les deux principales questions qui ressortent des expériences initiales des pays en matière d'implication des parties prenantes dans les approches nationales en matière de garanties sont les suivantes :

- 1. Sensibilisation aux critères des garanties, aux questions thématiques et aux responsabilités des parties prenantes.
- 2. Renforcement des capacités pour que les parties prenantes puissent participer de manière efficace aux processus des garanties.

La définition du calendrier et du format adéquats pour les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités s'est avérée être essentielle pour de nombreux pays en matière de réussite de toute implication des parties prenantes dans les processus de garanties.

La gestion des attentes des parties prenantes est également reconnue comme étant très importante. Lors de la communication avec les parties prenantes, un « responsable » du processus de garanties (généralement l'État) doit assurer la clarté des messages à communiquer, la manière dont les messages doivent être communiqués (c'est-à-dire, par le biais du mode qui convient et d'une manière sensible au contexte culturel) et quand les messages doivent être communiqués en lien avec chacun des groupes des parties prenantes.

Pour ce qui est du processus de consultation des parties prenantes sur les garanties, les expériences des pays montrent qu'une entité de coordination technique ou politique organisée par l'État peut être très propice à l'avancement de processus de garanties impliquant plusieurs parties prenantes. Les entités de coordination peuvent identifier les parties prenantes les plus intéressées et pertinentes et les contacter afin de les impliquer aux moments qui conviennent, ainsi que pour demander le soutien politique nécessaire aussi bien au sein des ministères au niveau national qu'au sein des services publics sous-nationaux. L'entité de coordination ne doit pas nécessairement être une nouvelle entité. Elle peut être nouvellement créée ou basée sur des plateformes existantes qui disposent du capital politique et des capacités techniques nécessaires.

Conclusion

Les approches nationales en matière de garanties sont en train d'émerger comme modèle pratique, économique et stratégique de satisfaction des critères de garanties REDD+ de la CCNUCC (entre autres), ainsi que pour soutenir appropriation et pertinence nationales. Des éléments ou étapes génériques communes de l'approche nationale en matière de garanties commencent à émerger : détermination des objectifs et de la portée, travail sur la base d'accords de gouvernance existants et diverses considérations relatives à la conception d'un SIS.

Une des leçons claires qui ressort de l'expérience des pays est que pour être efficace, l'approche nationale ne doit pas être initiée ou entreprise de manière isolée. Les processus relatifs aux garanties doivent assurer un échange régulier et fréquent avec d'autres processus de préparation à la REDD+ pour qu'il y ait synergie avec les éléments essentiels de l'architecture REDD+. Les pays ont identifié comme essentielles la nécessité d'associer les garanties aux actions REDD+, les politiques et mesures particulières pour prendre en compte les facteurs de la déforestation et la dégradation de la forêt, ainsi qu'une gestion plus pérenne, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier, dans le cadre du développement d'une stratégie nationale et



d'un plan national REDD+. La création de liens avec les actions REDD+ est désormais largement reconnue par les pays comme étant un impératif permettant d'assurer que les garanties soient prises en compte et respectées de manière efficaces lors de la mise en œuvre de la REDD+.

Notes finales

- 1. Décision 1/CP.16 de la CCNUCC, Annexe I, paragraphe 2
- 2. Décisions de la CCNUCC :
 - 1/CP.16, paragraphes 69, 71, 72, 76 et Annexe I, paragraphe 2;
 - 12/CP.17, préambule, paragraphes 1-6;
 - 9/CP.19, paragraphes 4 et 11; et
 - 12/CP.19, paragraphes 1-5.
- 3. Approche commune du FCPF concernant les mécanismes de sauvegarde environnementale et sociale. Consultable sur : <u>L'approche commune</u> dans Annexe E.
- 4. Le cadre méthodologique du Fonds carbone est consultable à l'adresse suivante : https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2014/MArch/March/FCPF%20Carbon%20Fund%20Methodological%20Framework%20Final%20Dec%2020%202013.pdf.

Informations supplémentaires

De plus amples informations sur les expériences initiales des pays et les leçons émergentes en lien avec les approches nationales en matière de garanties seront disponibles dans la publication de ressources techniques de l'ONU-REDD sur le point de sortir intitulée Approches nationales en matière de garanties REDD+ : examen international des expériences et leçons nationales qui accompagne ce document d'information.

De plus amples informations sur les approches nationales en matière de garanties, y compris la conception d'un système d'information sur la garanties, est disponible dans les publications suivantes :



Programme ONU-REDD (2015)

Approches nationales en matière de garanties

(English - Español - Français)



Programme ONU-REDD (2015)

Document technique No. 1 - Systèmes sur les garanties REDD+ : considérations d'ordre pratique sur la conception (English - Español - Français)

Les publications se trouvent à l'adresse suivante : <u>bit.ly/un-redd-safeguards</u>. Des renseignements supplémentaires sur les garanties sont disponibles sur la <u>page des garanties</u> de l'espace de travail collaboratif en ligne (Online Collaborative Workspace) du Programme ONU-REDD : <u>www.unredd.net</u>.

Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement 11-13 Chemin des Anémones CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

un-redd@un-redd.org

Website: www.un-redd.org Workspace: www.unredd.net



Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement